

### **Réforme des catégories hiérarchiques : la suppression des catégories A, B et C va-t-elle moderniser la Fonction Publique ?**

Le ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, a annoncé une nouvelle réforme majeure visant à supprimer les catégories hiérarchiques A, B et C des fonctionnaires, afin de moderniser l'administration et de répondre aux besoins croissants de flexibilité et de mobilité des agents. Cette proposition, qui s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'administration française, a suscité de vives réactions de la part des syndicats et des acteurs de la Fonction publique. Par exemple, la CGT a rapidement dénoncé une réforme 'menée au pas de charge', estimant qu'elle risquait de créer plus de confusion que de modernisation, tandis que la CFDT a exprimé ses réserves quant à la perte des repères de carrière pour les agents. Analysons en profondeur les raisons avancées par le gouvernement et les positions divergentes à ce sujet.

#### **Les raisons de la suppression des catégories hiérarchiques**

Depuis longtemps, les catégories A, B et C structurent la Fonction publique française. Ces classifications hiérarchiques reposent sur le niveau de diplôme requis et les fonctions exercées par chaque agent. La catégorie A correspond aux cadres supérieurs, la catégorie B aux agents de maîtrise et de contrôle, et la catégorie C aux agents d'exécution. Cette distinction, jugée parfois trop rigide, est l'une des principales cibles de la réforme.

Le ministre Guillaume Kasbarian affirme que la suppression des catégories hiérarchiques a pour objectif de favoriser une approche plus agile et transversale des missions publiques. La réforme vise à briser les cloisonnements qui existent entre les différents niveaux hiérarchiques, afin de promouvoir une plus grande mobilité des agents et une meilleure adaptabilité aux nouvelles missions. L'idée sous-jacente est de favoriser une évolution de carrière plus dynamique, permettant aux agents de diversifier leurs compétences sans être limités par des barrières administratives obsolètes.

Le ministre Kasbarian met aussi en avant la nécessité d'une simplification administrative accrue pour gagner en efficacité. Par exemple, la dématérialisation des procédures de demande de congé et la centralisation des services de gestion des ressources humaines sont des processus qui pourraient être simplifiés pour améliorer le quotidien des agents. Selon lui, les catégories actuelles freinent l'évolution des agents et cristallisent des résistances aux changements. En supprimant ces distinctions, le ministère espère créer un environnement de travail plus coopératif, où l'intelligence collective et la flexibilité prévalent sur la hiérarchie traditionnelle.



## **Les syndicats réagissent avec inquiétudes et scepticisme**

Comme souvent en matière de réformes de la Fonction publique, la réaction des syndicats n'a pas tardé à se faire entendre. Plusieurs organisations syndicales, telles que la CGT, FO et la CFDT, ont exprimé leur profond scepticisme face à cette proposition. Leur principale inquiétude concerne le risque d'une précarisation accrue des agents publics et d'une dilution des statuts garantissant leurs droits. Par exemple, les syndicats craignent que la suppression des catégories ne mène à une augmentation des contrats temporaires et des missions précaires, sans garanties sur la stabilité de l'emploi.

Pour les syndicats, la suppression des catégories pourrait se traduire par une perte de repères clairs dans les parcours professionnels des fonctionnaires. Le système actuel, bien que perfectible, garantit une certaine prévisibilité en termes de carrière et de progression salariale. En supprimant ces repères, les syndicats craignent que la réforme ne fasse la part belle à une logique managériale privée, où la compétition individuelle primerait sur la reconnaissance des compétences collectives.

D'autres interrogations concernent la manière dont cette réforme sera concrètement mise en œuvre. Les modalités de reclassement des agents, ainsi que les critères évaluant leurs compétences, suscitent des craintes sur d'éventuelles injustices ou opacités. La CGT a notamment dénoncé le manque de concertation avec les partenaires sociaux et l'absence de garanties quant à la préservation des acquis des agents.

## **Une réforme qui questionne l'avenir de la Fonction Publique**

Au-delà des critiques, la suppression des catégories hiérarchiques pose des questions plus larges sur la vision de l'avenir de la Fonction publique. Cette réforme reflète une volonté d'adapter le service public à un environnement en mutation rapide, où l'innovation et la flexibilité sont devenues des impératifs. En ce sens, elle s'inscrit dans un courant de réformes qui, depuis des années, visent à rapprocher le fonctionnement de l'administration de celui du secteur privé.

Cependant, l'équilibre entre efficacité et justice sociale demeure fragile, car une trop grande priorité donnée à l'efficacité pourrait compromettre les garanties de stabilité et de sécurité d'emploi des agents, tandis qu'une absence de hiérarchisation claire pourrait affaiblir les repères professionnels nécessaires à une carrière équitable. La Fonction publique n'est pas une entreprise privée, et son fonctionnement doit aussi prendre en compte des valeurs de solidarité, de continuité et de neutralité du service public. La suppression des catégories hiérarchiques ne devrait pas être une fin en soi, mais plutôt un moyen de mieux répondre aux besoins des citoyens et des agents, tout en respectant les principes fondamentaux du service public.

La réforme prônée par Guillaume Kasbarian marque une tentative audacieuse de transformer en profondeur l'organisation de la Fonction publique. Si la volonté de modernisation et de simplification peut sembler louable, elle doit être accompagnée de garanties solides pour éviter une dégradation des conditions de travail des agents et une perte de qualité du service public. Le dialogue social s'annonce crucial pour parvenir à un équilibre qui respecte les intérêts des agents tout en répondant aux exigences de modernité.

